

**AAPPMA LA CAPTIVANTE**

**ATELIER PECHE NATURE**

**6 chemin du Pasquier 70140 PESMES**



Je m'engage à respecter les horaires et les lieux de rendez-vous fixés par l'APN?

la responsabilité des animateurs n'est engagée qu'à partir du moment où l'enfant est confié est remis à ses responsables légaux ou un adulte désigné par ces derniers.

J'autorise mon enfant à être transporté pour les besoins de l'animation par un véhicule de l'association ou de l'animateur de l'APN :    **oui**              **non**              (rayer la mention inutile).

#### **AUTORISATION DE PUBLICATION DE PHOTOS ET VIDEOS**

J'autorise dans le cadre de la promotion du loisir, à publier sans limitation dans le temps et sur tous supports d'information ou de promotion de la pêche, réseaux sociaux et site de partages inclus, les photos et/ou vidéo prises lors des animations sur lesquelles peut figurer mon enfant :

**oui**        **non**      ( rayer la mention inutile )

**A**                  **LE**

signature d'un ( e ) responsable légal ( e ) de l'enfant,  
précédée de la mention << lu et approuve >>

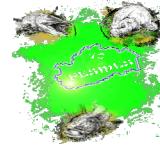
RGPD les données sont traitées à des fins de gestion administrative dans le cadre de l'organisation des APN et conservées en base active pour une durée de 5 ans. Ces informations peuvent être communiquées à l'assurance si besoin dans le cadre de contrôles périodiques ou pour la gestion d'éventuels sinistres, conformément aux dispositions légales et réglementaires applicable du règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016, les salariés, partenaires, participant et bénévoles bénéficient d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement des données ou encore de limitation du traitement. Pour ce faire contactez le responsable légal de l'APN ( adresses mail + postal aappma.lacaptivante@gmail.com - AAPPMA LA CAPTIVANTE mairie 70140 Pesmes , si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits << informatique et libertés >> ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

**AAPPMA LA CAPTIVANTE**

**6 chemin du Pasquier 70140 PESMES**

**Contact : Pascal Verniest tel: 06 56 88 84 50 / mail : aappma, lacaptivante@gmail.com**

## **ATELIER PECHE NATURE**



### **FICHE D'INFORMATION POUR LES PARTICIPANT**

**fiche saison 2025/2026 8/10/2025 au 24/06/2026**

#### **ATELIER PECHE NATURE**

*Rendez vous 6 chemin du Pasquier 70140 Pesmes*

#### **LE RENDEZ-VOUS HABITUELS DE VOTRE APN**

Tout les mercredi après-midi de 14 heures a 17 heures

Premier mercredi 8 octobre 2025

*Il s'agit de jours et d'horaires a titre indicatif. Toutes modifications de ces rendez-vous*

*ou l'organisation d'événement exceptionnels donnerons lieu a une communication en ce*

*sens précisant le lieu, le jour et les horaires concernés*

Merci de respecter les horaires d'activités et les lieux de rendez-vous fixes par l'APN. Pour les participants mineurs, la responsabilité des animateurs n'est engagée qu'à partir du moment où l'enfant leur est confié jusqu'au moment où l'enfant est remis à ses responsables légaux ou à un adulte désigné par ces derniers. Veillez à ce que vos enfants disposent de l'équipement adéquat à la pratique de la pêche et aux conditions climatiques (*vêtement de pluie, bottes, casquette, eau et petite collation*).

#### **MES CONTACTS POUR INFORMATION, POUR SIGNALER UN EMPECHEMENT OU CAS DE PROBLEME**

Fonction	Prénom / nom	Téléphone
responsable légal de l'APN	Pascal Verniest	06 56 88 84 50
Animateur référent de l'APN	Daniel Tamisier	07 86 94 53 52
2eme animateur APN	Michel Riera	
animateur APN	J-Marc Boissemin, J-claude Latouche et Stephane	



**FICHE D'INSCRIPTION PARTICIPANT OU PARTICPANTE MINEUR**

**Saisons 2025 : 2025 octobre 2026 a juin : Tarif 50 €**

Parent 1 :	Parent 2 :	
Demeurant :	Ville :	
Code postal		
<b>N° de portable et mail du ou des responsables légaux a joindre en cas d'urgence</b>		
Parent 1 :		Email :
Parent 2 :		Email :

J'attire l'attention de l'animateur sur le fait que mon enfant : [ sait nager ], [ ne sait pas nager ]

J'assume la responsabilité qu'il participe au activités dans le cas ou il ne sait pas nager

**J'attire l'attention des animateurs sur le fait que mon enfant :**

Suit un traitement médical : **oui**      **non**      ( rayer la mention inutile )

joindre une ordonnance récente et les médicaments correspondants ( boite de médicament dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice à remettre à l'animateur en arrivant )

aucun médicament ne pourra être administré sans ordonnance ,

Présente un allergie ou nécessite des précautions de santé particulières :    **oui**      **non**

Si oui ,joindre une note précisant la nature, les précautions et la conduite à tenir .

**J'ai connaissance qu'en cas d'accident**, l'animateur ou le représentant de l'APN contactera les

secours habilités à prendre toutes discisions d'intervention médicale ou chirurgicale si l'état de

mon enfant présente un caractère d'urgence.

**J'ai pris connaissance et informé mon enfant des règles de l'Atelier Pêche Nature**

et dégage la responsabilité des organisateurs et des animateurs au cas ou l'enfant ne les respecterait

pas, << Règlement de fonctionnement de l'APN annexe 15 >>, remis avec la fiche d'inscription.



**Saison 2025 / 2026 : octobre à juin**

### **CONDITION PREALABLE A LA PARTICIPATION A L'APN**

Afin de participer à des activités de l' APN , tout participant doit :

Avoir rempli la fiche d'inscription et fourni les justifications demandés dans celle-ci.

Etre titulaire d'une carte de pêche en adéquation avec les lieux d'animation et les périodes concernées

Avoir acquitté l'éventuelle participation financière demandée pour le fonctionnement de l'APN. Le règlement de cette participation ne peut se faire qu'au nom de l'association concernée ( AAPPMA ) .Le remboursement de la participation financière ne pourra se faire que sur présentation d'un certificat médical d'inaptitude à la pratique et au prorata des séances restantes.

### **CONSIGNE DE COMPORTEMENT ET DE SECURITE**

Respecter les animateurs de l'APN et leurs consignes, les autres participants mais également les autres usagers des sites par un comportement en adéquation avec les règles élémentaires de savoir-vivre et de savoir-être en collectivité

Respecter le matériel et les locaux mis à disposition de l'APN.

Ne pas courir et ne pas s'agiter au bord de l'eau, être attentif à autrui lors de chaque lancer, être prudent lors des manipulation d'hameçon et des poissons, être prudent lors des déplacement à pied avec le matériel de pêche.

Avoir un comportement en adéquation avec la réglementation de la pêche et le respect du poisson.

respecter les lieux naturels sur lesquels se déroulent les animations ( ramasser ses déchets ).

### **RESPECT DES HORAIS DE RENDEZ-VOUS**

respecter les horaires d'activités et les lieux de rendez-vous fixés par l'APN. Pour les participants mineurs, la responsabilité des animateurs n'est pas engagée du moment où l'enfant leur est confié jusqu'au moment où l'enfant est remis à ses responsables légaux ou à un adulte désigné par ces derniers.

En cas d'empechement, avertir au plus tôt les animateurs, ou à défaut le responsable légal de l'APN, dont les contacts figurent sur la fiche d'information remise lors de l'inscription. Pour les participants mineurs, le ou les responsable légaux avertisse l'APN.

Il est important de rappeler que l'APN n'est pas une garderie, et qu'il convient de venir chercher son ou ses enfants

### **EN CAS DE MANQUEMENT AUX PRESENTES REGLES**

Lors des activités, la détérioration, la perte ou le vol de matériel feront l'objet d'une facturation au participant. L'organisateur se réserve le droit de refuser à un participant, l'accès à certaines activités ,dans le cas où son comportement mettraient danger la sécurité moral, physique ou matérielle des autres personnes et/ou de lui-même. Ce refus serait immédiatement suivi d'un entretien avec le responsable de l'APN en présence du participant et , s'il est mineur, des titulaires de l'autorité parentale. En cas d'inconduite notoire ou d'indiscipline persistante, l'exclusion momentanée pourra être prononcée après avertissement envoyé au participant et , s'il est mineur, au titulaires de l'autorité parentale. En plus des cas cités ci-dessus, peuvent donner lieu à une telle exclusion les comportements ou circonstances suivante ; Non respect du règlement intérieur, non paiement de la participation financière, retards des responsables légaux : l'accumulation de retard pourra donner lieu à l'exclusion de l'enfant.

# *AAPPMA LA CAPTIVANTE*



## *FICHE D'INFORMATION DU PARTICIPANT*

*NOM :*

*PRENOM :*

*DATE DE NAISSANCE :*

*AGE :*

*ADRESSE :*

*CODE POSTAL :*

*LIEUX :*

*A T'IL DES COMMAISSANCES A LA PECHE : OUI                  NON*

*rayé la mention inutile*

*A-T-IL ÉTÉ DÉJÀ DANS UNE ECOLE DE PECHE : OUI                  NON*

*LAQUELLE :*

*Inscription : 50 euros*

*cheque au nom de : AAPPMA LA CAPTIVANTE*